

Les louanges et les éloges sont adressées à Allah, le Très Haut, nous L'implorons, sollicitons son aide, et réclamons Sa grâce. Que le salut, la bénédiction et la paix soient sur notre Prophète, Moḥammad, sur sa famille, Ses compagnons et ceux qui le suivront jusqu'au jour de la résurrection.

Ceci étant, Allah le Très Haut dit : *Il est un devoir envers Dieu d'accomplir le pèlerinage à la Maison [la Ka'aba], pour quiconque en a les moyens. Quant à celui qui renie... vraiment Allah n'a besoin de rien ni personne [3:97].* Ainsi, Allah a-t-Il légiféré le pèlerinage, cinquième des cinq piliers de l'Islam, le rendant obligatoire à quiconque, homme ou femme, dès lors qu'il ou elle a les moyens physiques et matériels de se rendre à La Mecque, entre les 8<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> jour de *dhoul-al-hidja*. Aussi, ne devrions-nous pas prendre ce commandement à la légère, car le verset met en garde 'celui qui renie' le caractère fondamental de ce rite, en ne se préparant pas sérieusement à l'accomplir ou en le différant sans raison tandis que rien ne l'empêche de le faire ; et l'informe du fait que *vraiment Dieu n'a pas besoin de Lui, et lui rappelle que c'est plutôt lui qui a grand besoin de Dieu.* À ce propos, le Prophète ﷺ nous rapporte que Son Seigneur a dit : *Le serviteur à qui j'ai donné une bonne santé, que j'ai comblé de mes faveurs et qui laisse passer cinq années sans venir me voir est vraiment perdant [Sahih Ibn Hibban & Al Bayhaqi].* Nous demandons à Allah de nous accorder, ainsi qu'à ceux des nôtres qui s'apprêtent ou sont déjà partis de nous accorder un pèlerinage agréé.

والسلام عليكم

L'équipe du Journal.

## La nassiha dans l'Islam [2/5]

### Le Livre d'Allah

Allah le Très Haut dit : *Voici un Livre [le Coran] béni que Nous avons fait descendre, suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde [6:155].* Nous avons vu le mois dernier que l'Envoyé d'Allah ﷺ a défini la religion comme un ensemble de bons sentiments. Après avoir résumé, le mois dernier, la manière dont ces bons sentiments devaient se traduire à l'égard d'Allah, voyons maintenant ce que signifie la *nassiha* envers le Livre d'Allah, qu'est le Coran ?

Tout d'abord, le croyant nourrissant envers le Livre d'Allah une bonne opinion doit savoir, que **ce Livre est la Parole d'Allah**, Celui qui sait tout, de la première à la dernière lettre, **qu'il n'est pas l'œuvre d'un être humain**, d'une institution, ou d'un génie, que **la parole humaine ne s'est pas mêlée au Verbe Divin**, dans quelque passage que ce soit, et que par conséquent, **ce Livre ne contient aucune erreur**. Allah affirme être le Seul auteur du Coran : *Ha, Mim \* [C'est] une Révélation descendue de la part du Clément, du Miséricordieux. \* Un Livre dont les versets sont détaillés, un Coran [lecture] arabe pour des gens qui savent, \* annonciateur [d'une bonne nouvelle] et avertisseur. Mais la plupart d'entre eux se détournent ; c'est qu'ils n'entendent pas [41:1-4] et Il affirme éga-*

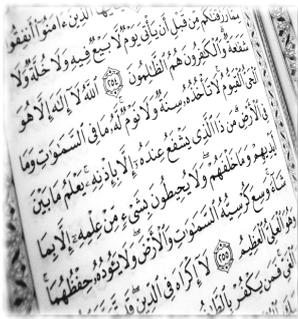
lement que ce dernier Livre révélé, après la Torah, l'Évangile et le *Zabour*, ne pourra pas, lui, être modifié ou altéré lorsqu'il dit : *C'est bien Nous qui fîmes descendre ce Coran et c'est Nous qui le protégerons [15:10] ou lorsqu'il dit dans un autre verset : ... c'est un Livre puissant, \* le mensonge ne peut se mêler à lui de quelque manière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange [41:41-42].* L'on pourrait se demander, pourquoi donc le



Coran est le seul Livre révélé pour lequel Allah a promis la sauvegarde ? Or c'est dans ses pages même que nous trouvons la réponse : *Ô gens du Livre ! Notre Messager [Moḥammad] est venu pour vous éclairer après une interruption des messagers afin que vous ne puissiez pas dire qu'il ne vous est venu ni annonciateur ni avertisseur. Voilà, certes, que vous est venu un annonciateur et un avertisseur. Et Allah sait tout [5:19], ... en tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage [4:165].* Allah est

Juste, et Il s'est interdit à Lui-même l'injustice ; or sa justice implique que toute personne cherchant le droit chemin qui mène à Lui, puisse le trouver après quelques efforts ; et comme Moḥammad est le dernier prophète ﷺ, et qu'il n'y a pas et n'y aura pas d'autre livre révélé après le Coran, il fallait nécessairement, que ce Livre soit préservé de l'altération du temps et des falsifications humaines, pour que celui qui cherche la bonne voie puisse la trouver et qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah ! Allah dément aussi, ceux qui accusèrent le Prophète ﷺ d'être l'auteur du Coran en de nombreux passages : *ce n'est pas la parole d'un poète ; mais vous ne croyez que très peu \* ni la parole d'un devin, mais vous vous rappelez bien peu. \* C'est une révélation du Seigneur de l'Univers. \* Et s'il [Moḥammad] avait forgé quelques paroles qu'il Nous avait attribuées, \* Nous l'aurions saisi de la main droite, \* ensuite, Nous lui aurions brisé l'échine. \* Et nul d'entre vous n'aurait pu s'interposer pour le défendre [69:41-47].* En effet, ce Livre est trop riche d'enseignements et d'informations pour provenir d'un autre qu'Allah : *Dis : Même si les hommes et les génies s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient produire rien de comparable, même s'ils s'entraidaient les uns les autres [17:88].* Allah réfute aussi l'hypothèse que

ce Coran ait pu être révélé par d'autres créatures : *Et ce ne sont point les diables qui sont descendus avec ceci* : \* cela ne leur convient pas ; et ils n'auraient pu le faire [26:210-211], en effet cela n'est pas possible qu'ils rédigent ou inspirent un Livre qui affirme si clairement l'unicité de Dieu, appelle les gens à L'adorer, à pratiquer le bien et à délaissier le mal.



Fort de cette croyance, le musulman nourrissant de bons sentiments envers le dernier Livre Révélé, l'aime : il aime le réciter, l'écouter pour en méditer le sens, étudier sa signification dans les

ouvrages d'exégèse reconnus. Il fait du Coran son guide, sa carte et sa boussole, qu'il utilise afin de traverser le désert de la vie et de rejoindre le Paradis et la satisfaction d'Allah dans l'au-delà : Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit, et il annonce aux croyants qui font de bonnes œuvres qu'ils auront une grande récompense [17;9]. Pour ce qui est de sa récitation, il est notoire que l'Envoyé d'Allah ﷺ a promis à quiconque s'y attèle sincèrement, dix bonnes actions pour chacune des lettres qu'il lirait [Al Tirmidhi, *hassan-Sahih*]. Mais la seule récitation, sans méditation n'est pas suffisante, Allah disant : [Voici] un Livre béni que Nous avons fait descendre vers toi, afin qu'ils méditent sur ses versets et que les doués d'intelligence réfléchissent ! [38;29]. Car c'est en méditant la Parole d'Allah que l'on s'imprègne de Ses directives, que l'on apprend à distinguer ce qu'il aime de ce qu'il n'aime pas, et la seule récitation ou écoute, sans méditation, n'a pas autant d'effet sur le cœur, l'âme et la morale de

l'individu : Ô gens ! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans les poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants [10;57]. Il faut donc essayer d'en feuilleter au moins quelques pages chaque jour en se référant aux ouvrages d'exégèse pour bien comprendre le contexte de la révélation et la signification première de chacun de ses versets. Nous ne devrions pas non plus oublier que **posséder un exemplaire du Coran chez soi, est un luxe** que de nombreuses générations plus pieuses que la nôtre ne connurent pas, avant la découverte de l'imprimerie : Dis : [Ceci provient] de la grâce d'Allah et de sa miséricorde ; voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent (comme biens matériels) [10;58]. Le bon comportement envers le Coran c'est aussi d'essayer d'en mémoriser une partie, plus ou moins importante, en apprenant également à le réciter correctement, c'est-à-dire dans l'une des dix lectures dans laquelle il a été révélé.



lé. Le Prophète ﷺ dit à ce sujet : *On dira [le jour du jugement dernier] au « compagnon du Coran » : Lis et monte (les degrés du Paradis). Récite clairement comme tu le faisais dans le bas-monde. Ta place au Paradis te sera fixée au dernier verset que tu liras* [Al Tirmidhi & Abou Dawoud, *Sahih*]. Il suffit enfin, à qui veut se montrer sincère envers le Coran, de se souvenir de cette autre parole de l'Envoyé d'Allah ﷺ qui dit : *Ce Coran est certes une corde dont l'une des extrémités est dans la main d'Allah et dont l'autre extrémité est entre vos mains, accrochez-vous y donc, ainsi vous ne vous égarez pas et vous ne serez point anéantis après lui* [Al Tabarani, *Sahih*].

Et Allah sait mieux !

## Fiqh al hadith

عن ابن مسعود قال رسول الله صلى الله عليه وسلم :

يَا مَعْشَرَ الشَّبَابِ مَنْ اسْتَطَاعَ مِنْكُمْ الْبَاءَةَ فَلْيَتَزَوَّجْ،

فَإِنَّهُ أَغْضُ لِلْبَصْرِ، وَأَخْصَنُ لِلْفَرْجِ، وَمَنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَعَلَيْهِ بِالصَّوْمِ، فَإِنَّهُ لَهُ وِجَاءٌ (البخارى و مسلم)

D'après Ibn Massoud, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Ô jeunes gens, que celui d'entre vous qui est capable d'assumer les charges du mariage se marie, car cela est plus à même de l'aider à baisser son regard et à préserver sa chasteté. S'il ne le peut pas, qu'il jeûne car cela constitue un frein (aux passions) » [Al Boukhari et Mouslim]

### Les leçons du hadith :

1- L'encouragement du Prophète ﷺ envers les jeunes à rechercher les moyens du mariage, à savoir la dote et la capacité financière pour assumer le ménage, et ce afin de préserver leur chasteté.

2- L'obligation de se marier pour celui qui n'arrive pas à contenir son désir charnel dès lors qu'il en a les moyens et quel que soit son âge.



3- Le mariage rend le regard plus décent et préserve les parties intimes du péché.

4- L'incitation au jeûne pour celui qui ne peut pas se ma-

rier. En effet, l'excès de nourriture éveille les désirs, quant au jeûne, il affaiblit les passions et renforce la foi et la moralité de la personne.

5- Certains se sont demandés s'il était souhaitable d'emprunter de l'argent en vue du mariage. D'après le *Cheikh al Islam*, Ibn Taymiyya, cette question fait l'objet d'une controverse parmi les savants car Dieu dit dans son Livre : *Et que ceux qui n'ont pas de quoi*

se marier, cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par Sa grâce [24;33].

6- Bien que la sexualité et la reproduction fassent partie des objectifs du mariage, le but suprême de l'union conjugale reste l'entraide dans le bien en vue de réussir dans ce monde et dans l'autre. *Et Allah sait mieux.*

[À partir de *تيسير العلام*]

# La vie du Prophète ﷺ

## En route vers Badr

À Médine, les musulmans pouvaient vivre leur foi en toute liberté et établir les bases de leur société. Cependant, cet équilibre demeurerait fragile aux vues des nombreuses menaces qui pesaient sur eux, et de la grande pauvreté dans laquelle ils se trouvaient. Tout individu a un droit fondamental à la vie, à la liberté et à la sécurité, et défendre ces droits élémentaires est également un droit. C'est ce qu'a confirmé Allah, lorsqu'Il a révélé dans ce contexte : *La permission de se défendre est donnée à ceux que l'on combat en pure injustice, et Dieu est parfaitement capable de leur donner la victoire* [22;39].

Aussi, nous avons vu dans quelles souffrances les musulmans durent s'exiler vers Médine et abandonner la totalité de leurs biens ; biens que les polythéistes Mecquois ne manquèrent pas de s'approprier. Ainsi, lorsque le Prophète ﷺ fut informé qu'une caravane mecquoise de grande valeur, financée en partie par les biens dérobés aux musulmans, revenait de Syrie et devait passer à proximité de Médine, sous le commandement d'Abou Soufyan ; il décida de s'en emparer. Ceci dans le but de récupérer une partie mineure de leurs richesses. Mais au-delà de cet aspect matériel, cette décision avait surtout un caractère hautement stratégique et visait à porter un coup économique sévère à leurs ennemis et leur faire savoir que désormais les musulmans étaient capables de se défendre. Le Prophète ﷺ dit alors à ses compagnons : *Voilà une caravane de Qouraïch, il y a là vos biens, allez-y ; peut-être Dieu vous la donnera en butin* [Ibn Hicham].

Abou Soufyan, ayant appris l'arrivée musulmans vers sa caravane, décida de faire un détour en empruntant la route côtière et envoya Domdom Ibn Amr à la Mecque pour appeler ses habitants à venir défendre leur caravane. Une fois hors de portée de l'armée du Prophète ﷺ, il envoya un second émissaire vers les mecquois pour leur dire qu'il n'y avait plus de menace, et que leur secours n'était plus nécessaire, mais ces derniers étaient déjà en marche, avec à leur tête Abou Jahl ainsi qu'un grand nombre de notables

qui étaient décidés, dans leur arrogance, à en découdre. C'était donc une armée d'environ mille hommes qui se dirigeait droit vers le Prophète ﷺ et ses quelques trois cent quatorze compagnons.

D'apparence, la situation devint critique pour les musulmans, mais il n'était plus question pour le Prophète ﷺ de faire demi-tour. En effet, un tel acte aurait eu des conséquences désastreuses et aurait miné le moral des croyants. Il n'était pas non plus question de contraindre qui que ce soit de le suivre ; il décida donc de consulter ses compagnons et de recueillir leurs avis sur la situation. Lors de ce conseil, le Prophète ﷺ reçut le soutien inconditionnel des *Mouhajirouns* et attendait, incertain, la réaction des *Ansars*. Saad Ibn Mouadh prit alors la parole en leur nom et s'exprima en ces termes : (...) *Je te dis de lever le camp et d'aller où tu veux ! Fais la paix avec qui tu veux ! Défis qui tu veux ! Prends de nos biens ce que tu veux pour nous en laisser ce que tu veux. Ce que tu nous as pris nous est plus cher que ce qui nous reste. Tes ordres sont au-dessus des nôtres. (...) Par Allah, si tu voulais traverser avec nous cette mer, nous te suivrions*. Rassuré, le Prophète ﷺ donna l'ordre d'avancer vers Badr, et stationna avec ses compagnons, à proximité des puits. Là, Al Houbab Ibn Al Moundhir demanda au Prophète ﷺ si cette position lui avait été inspirée par Allah, ou si cela était son idée personnelle. Après avoir reçu la confirmation qu'il ne s'agissait pas d'un ordre de son Seigneur, il se permit, de part son expérience de stratège, de conseiller au Messager d'Allah ﷺ de déplacer ses troupes et de prendre le contrôle des puits avant que n'arrivent les associateurs : ceci pour les empêcher de se ravitailler pendant le combat. Le Prophète ﷺ ayant saisi l'avantage stratégique que cela représentait, lui répondit humblement : *Exactement, tu viens d'apporter la solution !*

C'est ainsi que les musulmans, peu préparés et mal équipés, se tenaient malgré tout fiers et inébranlables, à Badr, attendant l'armée Quraychite. Et le secours d'Allah était proche.

## L'ascétisme trompeur

J'ai constaté chez les ascètes de notre époque des choses démontrant l'hypocrisie et l'ostentation, alors qu'ils prétendent la sincérité. Parmi ces choses il y a le fait qu'ils veulent s'isoler des gens pour ainsi, se consacrer à l'adoration. En fait, il ne s'agit que d'établir des réputations, afin qu'on dise d'eux qu'ils vivent reclus, alors que s'ils marchaient parmi les gens, leur prestance disparaîtrait ! Les gens n'étaient pas ainsi, le Messager d'Allah ﷺ rendait visite au malade, achetait ce dont il avait besoin au marché, Abou Bakr faisait du commerce de tissu, Abou 'Oubayda Ibn Al-Jarrah creusait les tombes, de même que Abou Talhah, Ibn Sirin lavait les morts, sans pour autant chercher à se faire de réputation.

[...] J'ai remarqué que nombre de gens se protègent des éclaboussures d'impuretés, mais ne reculent pas devant la médisance ! Ils multiplient les aumônes, mais ne se soucient pas de leurs pratiques usuraires ! Ils veillent la nuit, mais accomplissent la prière obligatoire après son temps d'accomplissement, et d'autres choses qu'il serait trop long d'énumérer, mais qui consistent à observer ce qui est secondaire en négligeant l'essentiel. J'ai recherché les motifs et j'ai constaté que cela naissait de deux choses : la première est l'habitude, et la deuxième est la domination des passions pour atteindre son objectif.

[...] Il m'est parvenu qu'on a présenté de la nourriture à un ascète de notre époque et qu'il a dit : 'Je n'en mange pas !' On lui en demanda la raison et il répondit : 'Parce que mon âme le désire et que depuis des années, je ne lui ai rien accordé de ce qu'elle désire'. De toute évidence, cet homme n'a pas trouvé la voie du juste milieu. Un autre vint trouver al Hassan et lui dit : 'J'ai un voisin qui ne mange pas de gâteau au miel en prétextant qu'il ne saurait être reconnaissant pour cela. -Ton voisin est un ignorant ! rétorqua al Hassan, est-il suffisamment reconnaissant pour le bienfait de l'eau fraîche ?'

Ces hommes avides d'ascétisme se sont inspirés de la vie monastique et, moi je crains la parole d'Allah : Ne déclarez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites. Et ne transgressez pas [5;87]. Le célèbre compagnon Ibn Omar désira une chose mais préféra la donner à un pauvre. De même, il affranchit sa domestique Rumaythah en disant : 'Elle est la personne que j'aime le plus'. Cette manière d'agir, ainsi que d'autres similaires, est bonne, car il s'agit ici de donner prédilection à ce qui est plus précieux pour l'âme. Si cela se produit de temps à autre, cela brise la véhémence des passions en lui accordant tout ce qu'elle désire. Mais celui qui s'oppose constamment à elle aveugle le cœur, abêtit les pensées, disloque les volontés ; il lui fait plus de mal que de bien...

Tiré des pensées précieuses d'Ibn Al-Jawzi

# La foi du musulman

## L'Heure

Le mois dernier, nous avons abordé le sujet de la mort et de ce qui vient après elle. Dieu a créé la mort pour éprouver l'homme, non pour l'accabler, afin que celui-ci se rappelle de Dieu et s'interroge sur le sens de son existence et afin que Dieu -Exalté soit-Il- voit qui de vous est le meilleur en œuvre [67;2]. Le Coran nous donne une description poignante de cette réalité dans la sourate al waq'ia : *Lorsque le souffle de la vie remonte à la gorge et qu'à ce moment là vous regardez et que Nous sommes plus proche de lui que vous [qui l'entourez], mais vous ne [le] voyez point. Pourquoi donc, si vous croyez que vous n'avez pas de compte à rendre ne la faites-vous pas revenir [cette âme], si vous êtes véridiques ? [57;83-87].* La mort est donc ce moment de vérité qui clôture notre œuvre pour laisser place au Jugement. Cependant, **trois œuvres continuent d'être comptabilisées après la mort** : *un enfant pieux invoquant Dieu en notre faveur, un savoir laissé derrière soi qui profite aux gens et une aumône pérenne [Mousslim]*

Ceci étant, si chaque homme a son heure, ce monde aussi a une fin. L'Heure est donc le moment où Allah mettra terme à ce monde afin d'entamer le jugement de Ses créatures du premier homme au dernier d'entre eux. La croyance en l'Heure repose pour l'essentiel sur trois points : **l'Heure est inéluctable, l'Heure est proche et le moment où elle viendra n'est connu que Dieu.** *Ils t'interrogent sur l'Heure : Quand arrivera-t-elle ? Dis : Seul mon Seigneur en a connaissance... elle ne viendra à vous que soudainement [7,187]. Qu'est-ce qu'ils attendent sinon que l'Heure leur vienne à l'improviste ? Or ses signes avant-coureurs sont certes déjà venus [47,18].* On trouve aussi le hadith : *'il y a cinq choses dont Seul Allah a connaissance'. Le Prophète ﷺ récita alors le verset : La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah, et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice, et Il sait ce qu'il y a dans les matrices, et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra [31;34] [Al Boukhari].*

Par ailleurs, on pourrait se demander comment se fait-il que le Coran annonce que l'Heure est imminente depuis quatorze siècles ? En fait, il faut comprendre l'imminence de l'Heure relativement à l'histoire de l'Humanité. Que représente par exemple deux mille ans si l'on ramène cela à l'histoire de l'Homme et même plus largement à celle de la Création, estimées respectivement à cent milles et treize virgule sept milliards d'années ! À ce sujet, le Messager de Dieu ﷺ a dit en accolant son index et son majeur : *'j'ai été envoyé moi et l'Heure comme ces deux (doigts)'* [Al Boukhari]. Selon les exégètes, ce hadith annonce que l'Heure est proche. Néanmoins, pour les uns, cela signifie qu'entre le Messager ﷺ et l'avènement de l'Heure, il n'y aura plus de prophètes. Pour d'autres, cela signifie que ce qui reste de ce monde comparé au temps écoulé depuis sa création, équivaut à la différence de taille entre l'index et le majeur ; et Dieu est plus Savant.

Enfin, si le Coran évoque l'Heure en de nombreux endroits, ainsi que de nombreuses épreuves la précédant confirmées en cela par la Sounnah, ce n'est pas pour



nous effrayer ou nous faire désespérer : *Nous n'avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois malheureux [20;2].* **L'Islam ne promet ni la prophétie de l'apocalypse, ni le millénarisme.** Au contraire, l'éthique du Prophète ﷺ consistait à annoncer la bonne nouvelle à ceux qui l'écoutaient, à les rassurer et non à les faire fuir car le désespoir rend la personne immobile et freine son élan à faire le bien. Al Boukhari rapporte un hadith illustrant parfaitement ce fait : *Si l'Heure arrive et que l'un d'entre vous a dans sa main une bouture, et qu'il peut la planter avant qu'elle n'arrive, qu'il la plante.* Pourtant cet arbre ne servira à personne puisque l'Heure arrive ! Cela signifie donc que les portes du bien sont toujours ouvertes et que rien ne doit nous en détourner.

### Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB  
Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

### BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

#### Titulaire du compte

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

Le montant TOTAL de mon soutien est de : ..... €  
A répartir en ..... échéances mensuelles de ..... €  
Date d'échéance :

10 du mois  20 du mois  Indifférent

Date de la première échéance : ...../...../200..  
Date de la dernière échéance : ...../...../200..

Date : ..... Signature :

#### Désignation de mon compte

Code banque : ..... Code guichet : .....  
N° de compte : ..... Clé : .....  
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :  
.....  
.....  
.....

#### Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil  
BP 164 - 94 005 Créteil Cedex